

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 24 septembre 2021

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 17 septembre 2021. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 24 septembre 2021.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 27 AOÛT 2021**
- II. POINT SUR LA CRISE SANITAIRE**
- III. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- IV. QUESTIONS SCOLAIRES**
- V. URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VI. PERSONNEL**
- VII. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VIII. INTERCOMMUNALITÉ**
- IX. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- X. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- XI. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY

Absents excusés : Pauline REINACHTER (pouvoir à F CAZAVANT), Aline CHIAPPERO

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 27 AOÛT 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 août a été approuvé à l'unanimité

II. POINT SUR LA CRISE SANITAIRE

Les indicateurs s'améliorent.

Taux d'incidence :

- Charente-Maritime : 35
- Région Nouvelle Aquitaine : 50

Taux de positivité :

- Charente-Maritime : 1%

En Charente-Maritime, sur 660 000 habitants, 518 000 personnes sont vaccinées avec 81 % des adolescents ayant reçu une première dose. 12 personnes sont en réanimation et 60 sont hospitalisées.

Le Préfet a supprimé l'obligation du port du masque en extérieur.

III. PREMIER BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

Cet été, il a été comptabilisé :

-117 nuitées de camping-cars,

-6570 vélos et 5598 piétons sur la Flow-vélo,

-2164 joueurs Terra Aventura (680 en juillet et 1484 en août) et 15 884 joueurs depuis 2018.

S'agissant du gîte, les locations sont en hausse par rapport à 2020, avec 8 semaines en 2021, ce qui représente 2324 € contre 1068 € en 2020.

IV. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Exonération de la taxe sur le foncier bâti des constructions nouvelles

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de Finances 2020 a apporté des modifications au dispositif d'exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale (anciennement part communale + part départementale).

En l'absence de délibération avant le 1^{er} octobre 2021, l'exonération à 100% s'appliquera automatiquement à partir de 2022 et pour deux années consécutives.

Le Maire propose de fixer à 50% le montant de l'exonération pour tenir compte de l'évolution de la fiscalité du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui prive les communes d'un levier fiscal alors que les communes doivent faire face à des charges accrues.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de limiter à 50% l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles.

2) Devis de bornage pour la parcelle Ocqueteau

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la place des Halles, Monsieur Paul Ocqueteau a donné son accord pour céder à titre gracieux à la commune une partie des parcelles AC 282 et AC 283, charge à la commune d'assumer les frais de bornage.

Deux établissements sollicités ont proposé les devis suivants :

—SYNERGEO1 135.44€ TTC

—Syndicat de Voirie730€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier le bornage des parcelles AC 282 et AC 283 au Syndicat de Voirie et charge le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

3) Devis de remplacement des moteurs des cloches de l'église

L'Entreprise Bodet, en charge de la réparation des circuits électriques, a indiqué que 2 cloches sur 3 ne fonctionnaient pas et a proposé un devis de 3982,91 € pour remplacer les moteurs de volée.

Un second devis sera demandé.

Sur proposition du Maire, cette question sera examinée lors du budget 2022.

4) Décision modificative pour le budget

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous:

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
60621 Combustibles	2000.00		
60633 Fournitures de voirie	1000.00		
6135 Locations mobilières	2000.00		
615221 Bâtiments publics	6000.00		
615231 Voiries	1500.00		
6156 Maintenance	2000.00		
6231 Annonces et insertions	400.00		
6237 Publications	1200.00		
6251 Voyages et déplacements	400.00		
6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	-10000.00		
678 Autres charges exceptionnelles	-16500.00		
6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	10 000.00		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2 décrite ci-dessus.

V. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Protocole sanitaire

La rentrée s'est déroulée sous le protocole Covid de niveau 2. Des adaptations pour la désinfection et la restauration ont été opérées.

Le contexte sanitaire actuel devrait permettre de passer au niveau 1 à partir du 4 octobre. Les élèves du Primaire n'auront plus l'obligation du port du masque en intérieur.

2) Personnel

Le 21 septembre, afin de pallier au départ à la retraite d'un agent technique, un agent contractuel a été recruté pour un début d'activité au 1er octobre 2021.

3) Divers

La rentrée a occasionné des confusions entre les inscriptions « écoles » et les inscriptions « SIVOS », un mémo de rappel a été adressé aux parents.

S'agissant de l'accès à la piscine, la Commune est située en "zone blanche", ce qui cause des problèmes pour le « savoir nager » à acquérir à l'école et en particulier pour le passage des tests relatifs à la pratique des activités nautiques telles que la voile. Ce point sera étudié par l'Inspection de l'Education Nationale afin de trouver une solution.

Une réunion du SIVOS est planifiée le 30 septembre.

Les abords des écoles ont été déclarés en espaces sans tabac par Arrêté Municipal.

VI. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Réunion du 9 septembre avec le service archéologique du département pour le diagnostic préventif sur le projet de la Place des Halles

Les fouilles préventives se tiendront du 4 au 15 octobre sur 2 semaines. 12 fouilles de 3m à 10 m de long seront opérées :

- 4/10 : rue des Pêcheurs sur une longueur de 10m et une largeur d'1 mètre, refermée le soir même.
- 5/10 : 4 sondages seront réalisés rue de la Panification, Quai de Carénage et rue des Gabares,
- 6/10 : fouilles à la verticale de la cale,
- 7/10 : fouilles au niveau de la boulangerie,
- 8/10 : fouilles au niveau de la Place des Halles qui seront rebouchées en seconde semaine.

Le marché sera déplacé sur la Place de Grailly le deuxième jeudi d'octobre.

Le projet d'aménagement de la Place des Halles comprenant moins de 10 places de parking, il ne sera pas nécessaire de recourir à un permis d'aménager, ce qui pourrait faire gagner de 2 à 3 mois.

Il faudra attendre de 2 à 3 mois pour connaître le résultat des fouilles préventives.

2) Réunion publique de présentation du projet d'aménagement du cœur de bourg le 29 septembre.

Le Maire a précisé que cette réunion serait conduite par Jean Piguët, architecte Port d'Envallois qui a apporté son expertise pour élaborer le projet. Cette réunion verra également la participation de Monsieur Brillant, représentant du Syndicat de Voirie et de Monsieur Aubry, représentant du Service Archéologique Départemental.

Dès que le calendrier d'exécution sera établi, une réunion avec les riverains sera organisée afin de leur présenter les contraintes liées au projet.

3) Analyse des offres des bureaux d'études pour la révision du PLU

Trois bureaux d'études ont présenté leurs offres de services.

Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse par la chargée de mission urbanisme du Pays de Saintonge Romane dans le cadre d'une mission d'assistance exercée par ce Syndicat.

Le Maire a présenté au Conseil Municipal le détail de cette analyse qui fait ressortir le classement des offres sur des critères techniques et financiers.

Il en ressort le classement suivant:

- 1er : Urban Hymns
- 2ème : Gheco
- 3^{ème} : Urbanova

Le Maire a proposé de retenir le cabinet Urban Hymns. Ce choix, à l'unanimité, a donné lieu à un avis favorable du Conseil Municipal.

4) Proposition de mission d'assistance du Syndicat de la Voirie 17

Le Syndicat de Voirie propose aux communes une mission d'Assistance Technique Groupée (ATG) pour l'inventaire des voies sur la Commune: voies communales, voies communautaires, chemins ruraux et autres voies.

Malgré l'intérêt de cette mission, le Maire propose le report de sa mise en œuvre arguant de la nécessité d'une analyse préalable, en interne, des chemins ruraux de la Commune pour vérifier leur existence réelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé cette proposition.

5)Compte-rendu de la visite de Mme DESPORT-HKOURY pour l'isolation des bâtiments communaux

Une rencontre a eu lieu le 23 septembre avec Mme Desport-Khoury, responsable de l'accompagnement des collectivités pour la rénovation énergétique (Agence Départementale de l'Energie de Jonzac).

En amont de cette visite, les documents décrivant l'état de l'isolation, la nature du bâti et les coûts liés à la consommation électrique des bâtiments communaux lui ont été adressés.

La priorité d'étude a été donnée aux Ecoles et la Mairie. L'enjeu étant de créer un réseau d'eau chauffée commun en profitant de la proximité des bâtiments.

Un deuxième ensemble à traiter pourrait être la Salle des Fêtes et le futur Point Information Tourisme.

L'installation d'une chaufferie centrale a été évoquée. Elle pourrait prendre place dans les garages attenants à l'école primaire.

Plusieurs modes de chauffage ont été présentés : granules de bois, bois déchiqueté et géothermie. Cette dernière solution n'est pas envisageable compte tenu de la proximité de la zone de captage de Coulonges et le bois déchiqueté pourrait s'avérer contraignant par les opérations de bucheronnage qu'il nécessite. En revanche, les granules bénéficient d'une facilité de livraison et de manipulation.

L'accompagnement financier de ce type de projet pourrait être conditionné à l'attente d'une démarche collective communautaire auprès des services de l'état, de la région et du département.

Mme Desport-Khoury a prévu de revenir en fin d'année pour affiner ce diagnostic.

6)Extension du périmètre de protection du Château de Panloy

Par courrier du 8 septembre 2021, la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a fait savoir à la Municipalité qu'elle avait émis un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre de protection au titre des monuments historiques du Château de Panloy, en raison de son intérêt historique et architectural et de la qualité de son aménagement paysager.

7)Projet d'installation d'une antenne-relais téléphonique à Peu Volant

Le Maire a été sollicité pour participer au bornage d'une parcelle devant servir à l'installation d'une antenne-relais à Peu-Volant.

Parallèlement, des habitants de ce village ont manifesté leur hostilité à ce projet.

Cette antenne devrait avoir une hauteur de 38 mètres et serait implantée à environ 500 mètres des premières habitations.

Elle devra faire l'objet d'un permis de construire et l'avis sur celui-ci ne pourra être fondé que sur des arguments opposables aux pétitionnaires.

Le Conseil Municipal a invité le Maire à rechercher avec les riverains des solutions alternatives et demander à ce que ceux-ci fassent connaître massivement leur position sur ce projet.

8)Compte-rendu de la réunion Pérennis / SMCA

Cette réunion avait pour but de définir les domaines d'intervention de l'Association Pérennis sur le Vallon du Bel Air s'agissant des travaux et des animations à y opérer.

Dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI), les travaux à effectuer sur le Bel Air font partie de la compétence GEMAPI qui a été déléguée par la Communauté de Communes Cœur de Saintonge au Syndicat Mixte de bassin Charente Aval (SMCA).

9)Suppression d'une haie à Mouillepie

Le Maire a informé le Conseil Municipal de l'arrachage d'une haie sur une parcelle proche de Mouillepie.

Il a pris l'attache de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour connaître les conséquences de cette suppression de haie pour l'agriculteur concerné, notamment pour l'octroi des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

Il a proposé qu'un courrier soit adressé à l'intéressé pour un rappel à la loi et pour vérifier si une déclaration à la DDTM avait été faite l'autorisant à procéder à cet arrachage.

A défaut de réponse, il propose de saisir la DDTM pour qu'une enquête soit diligentée par leurs services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette démarche.

10)Vente du Bois de la Tour

Le Maire a été informé par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et par le Groupement de Développement Forestier (GDF) que les parcelles du bois de la Tour (32 hectares) et du bois des Chaumes (12 hectares) avaient trouvé preneur en la personne d'un exploitant forestier pour le premier et du CEN pour le second.

Le Maire indique qu'il a pris contact avec le GDF pour avoir une indication sur les intentions de l'exploitant forestier concernant les coupes éventuelles envisagées. Le GDF s'est montré plutôt rassurant sur cet exploitant et sur son projet. L'acquéreur du bois de la Tour a demandé à pouvoir rencontrer les élus pour exposer sa méthode de coupe et d'entretien.

11)Compte-rendu de l'Assemblée générale du SYMBA et point sur la campagne d'arrachage de ses agents

Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- Inondations de février 2021,
- Bilan des travaux réalisés et en cours,
- Point sur les demandes ponctuelles et travaux à venir.

Le SYndicat Mixte de Bassin Antenne, Soloire (SYMBA) exerce la compétence GEMAPI qui lui a été déléguée par les Communautés de Communes et d'Agglomérations des territoires sur lesquels il est implanté.

Concernant les inondations, les investigations auprès des Communes pour collecter les informations sont toujours en cours et sont chronophages.

Des travaux d'arrachage de l'égéria et de la jussie ont été réalisés à Port d'Envaux dans le chenal et les deux bras du Font Morte dans le pré- Valade, ce qui a représenté 30 jours de travail pour une association employant des personnes en situation de réinsertion (Al Antenne).

Le coût de cette intervention pris en charge par le SYMBA est supérieur à 3 000 €.

S'agissant des travaux à venir, il est prévu l'enlèvement d'embâcles sur le Font Morte en amont de la source de la Bonaudrie et un appel à projet pour la renaturation de ce même cours d'eau est en cours. Par renaturation, il faut entendre la recréation du lit du ruisseau aux endroits où il a disparu ainsi que de la ripisylve (formation végétale qui se développe sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau).

12)Cahier des charges travaux de la Bonaudrie

Après avoir été retravaillé, le cahier des charges des travaux d'aménagement de la fontaine de la Bonaudrie sera remis aux élèves du lycée du Petit Chadignac qui présenteront leur projet au Conseil Municipal avant l'été 2022.

VII. PERSONNEL

1) Adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la FPT 17

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime, dans le cadre de ses missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de service...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossier, S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Port d'Envaux et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service de retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

VIII. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les employés communaux

- Elagage des bords de route et chemins,
- Elagage d'un acacia à la salle Polyvalente et d'arbres au lotissement du château,
- Tonte, débroussaillage et ramassage des feuilles mortes,
- Entretien du cimetière,
- Abattage de frênes morts au Pré Valade,
- Réfection de la voirie des logements sociaux,
- Réfection de la descente de la Pilleterie,
- Réfection du trottoir entre l'Allée des Marronniers et le Chemin de la Justice,
- Réparation d'un bord de trottoir face à la brocante,
- Empierrement de l'espace cloche à verres à Saint James et du chemin de la grave à Port à Clou,
- Remplacement d'un panneau stop à Saint James,
- Démontage du panneau de basket au lotissement du Château,
- Remplacement de la serrure de la grille de la Salle des Fêtes,
- Réparation de la trappe de désenfumage de la salle Polyvalente,
- Diverses petites réparations au profit des écoles,
- Transport de matériel,
- Remplacement des couteaux et du fléau de l'élagueuse,
- Entretien de la Salle Polyvalente, des toilettes et vidage des poubelles 3 fois par semaine,
- Mise en place de sable au profit d'une animation sur la place des Halles.

2) Travaux réalisés par les Brigades Vertes

- Nettoyage du chemin du Chêne Besson sur 2,5 km,
- Nettoyage du parking de l'ancienne Coop et de la motte juste en dessous.

3) Devis pour le remplacement des ouvertures au logement du Presbytère

Un second devis n'a pas pu être établi car la locataire a repoussé le rendez-vous.

4) Travaux réalisés par des entreprises

Une réfection de la voirie a été réalisée entre la route de la Renardière et le Peu.

Les circuits électriques des cloches de l'église ont été remplacés.

5)Point sur la situation avec la locataire du Presbytère

La locataire ne s'est pas présentée à l'audience. Un avocat a été commis d'office par le tribunal et de ce fait, l'audience a été repoussée.

IX.INTERCOMMUNALITÉ

1)Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire du 15 septembre

La Communauté de Communes (CDC) Cœur de Saintonge a adhéré au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) qui assure la mission d'Espace Info Energie auprès des particuliers et des entreprises du bâtiment.

S'agissant de la Galaxie des Pierres Levées, après délibération des Conseillers Communautaires, la CDC va devenir propriétaire du terrain.

Un poste de conseiller numérique a été créé au sein de la CDC.

X.MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1)Manifestations passées

ASSOCIATION	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Lapidiales	Journée de poésie	28 août	10h : Journée poésie, peinture, film, repas partagé.
Chasse	Vente de cartes	3 sept	La vente des cartes s'est déroulée à la Salle des Fêtes de 17h à 19h. Une quarantaine de cartes ont été délivrées.
Saintonge Romane	Archéologie au pied des églises	31 août	L'exposition visible tout le mois de septembre au premier étage de la Mairie n'a pas connu une grande fréquentation.
Théâtre Amazone	Le Neveu de Rameau	4 sept	45 personnes ont assisté à une discussion à bâtons rompus, en plein air, dans le parc du logis de Mouillepieu entre Diderot (Moi) et Jean-François Rameau (Lui). Entre les deux s'engage un dialogue plein d'esprit, souvent profond, amer, cocasse et réaliste.
Les Fous Cavés	Marche gourmande et musicale. Concert	4 sept 18h-1h	486 adultes et 54 enfants ont pris le départ de la marche gourmande et musicale et 482 festivaliers ont souhaité assister au concert sur la place Jacques de Grailly. Au programme cette année "les Voizins Team, Lemon Furia, DJ Shaddock, Batuc Caixa". Un vrai festival avec un public local au sein duquel tous les âges étaient mêlés. Une ambiance familiale avec une bonne humeur communicative!
Raquette Port d'Envaloise	Assemblée Générale	6 sept 19h	La saison a été compliquée. 15 adhérents pour cette année 2020 2021. L'activité a repris le 2 septembre et il a été proposé une réduction des tarifs d'adhésion pour cette nouvelle saison.

Rugby	Assemblée Générale	10 sept 18h30	Dans le contexte de la crise sanitaire, l'association a pu organiser ses entraînements avec respect des gestes barrières. Elle compte 26 adhérents avec 5 jeunes de moins de 18 ans. Cette année sans tournoi a été mise à profit pour faire des travaux dans le local. Il est envisagé de renforcer l'éclairage et de refaire la pelouse. Si les mesures sanitaires le permettent, l'association envisage un vide grenier en début d'année prochaine.
APPE Basket	Assemblée Générale	11 sept 11h	Cela fait deux années que les activités ne peuvent pas se dérouler dans des conditions normales et sont suspendues avant la fin de la saison. Certains clubs ont déposé le bilan, l'APPE avec 92 licenciés n'est pas dans ce cas et a fait sa reprise début septembre. Le bureau a décidé d'accorder une remise de 50% sur le renouvellement des licences de cette saison. Il sera proposé des formations d'arbitrage à toutes personnes volontaires pour s'investir dans le fonctionnement du club.
Mairie	Après-midi associatif	11 sept 15h	Sous un très beau soleil de septembre, 12 associations étaient présentes. L'année prochaine, cet après-midi associatif pourrait être organisé à proximité des équipements sportifs (terrain de boule, rugby, basket, badminton) afin de pouvoir faire des démonstrations.
Lapidiales	C'est la Fête	10, 11, 12 sept	La saison caribéenne se termine avec la "Fête des Lapidiales" très réussie avec, comme chaque année, beaucoup de visiteurs. La journée « carrière aux enfants », le vendredi a été très appréciée. Les enfants du RPI ont confectionné des objets en argile, travaillé la pierre et dessiné des fresques qui sont toujours visibles sur le site. La soirée festive a été de bonne qualité.
Lapidiales	Assemblée Générale	12 sept 10h30	Le bilan de la saison a été fait. Six sculpteurs se sont succédés qui ont laissé de très belles œuvres visibles sur les deux sites. Le projet de la Pierre Levée débutera au printemps prochain. Après 2 ans de travail, le livre anniversaire des 20 ans des Lapidiales est terminé. Il sera présenté au public très prochainement. Le Club des Lapidiales s'est énormément investi cette année pour trouver 9 nouveaux mécènes, ce qui porte leur nombre à 72 pour 2021. L'association envisage de recruter un salarié sur un poste de "directeur-coordonateur" qui aura en charge le suivi du projet de la Galaxie des Pierres Levées et la coordination du fonctionnement de l'association. Un appel est lancé aux bénévoles. La saison prochaine sera sur le thème de la culture des Pays Baltes.
Chasse	Ouverture	12 sept	Ouverture de la chasse à 8h
Rugby à 5	Tournoi	18	Cette journée a été une réussite avec 6 équipes inscrites. L'équipe des "Canotiers" a terminé 2 ^{ème} , l'équipe du club Port d'Envallois 5 ^{ème} .
Panloy	Journées Européennes du Patrimoine	18, 19 sept	Le temps était de la partie, un excellent weekend avec la venue de l'automobile club de voitures anciennes de Royan et la présentation d'une collection de vêtements des XVIII et XIX ^{ème} siècles.

Saintonge Romane	Ateliers archéologiques	24 sept 9h 15h30	92 élèves, du CE1 au CM2, des écoles de Beurlay, Nieul les Saintes et Crazannes étaient présents. Une super journée avec des enfants très enthousiastes à la découverte de poteries et ossements dissimulés dans le sable.
---------------------	----------------------------	------------------------	--

2)Manifestations à venir

ASSOCIATION	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Saintonge Romane	visite commentée de l'exposition	25 sept	10h : Conférence sur l'archéologie à la Salle des Fêtes
Trial	Assemblée Générale	26 sept	12h : Sur le site
Mairie	Repas des Seniors	3 oct	12h : Repas offert par la Municipalité, préparé par le Gabarier, servi par les élus et animé par l'orchestre Jo Mazotti.
Mairie	Rando Municipale	10 oct	9h : Départ du Pré Valade
APE			Vente de sapins de Noël et de chocolats. Les bénéfices de la vente seront au profit des enfants des écoles.

XI.QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1)Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été réalisé le 17 septembre 2021 à la Salle des Fêtes de Port d'Envaux.

Les eaux sont conformes aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Il a été demandé à l'exploitant de réaliser des purges du réseau et d'adapter le traitement en chlore dont la teneur est insuffisante.

2)Séminaire

Un séminaire sera organisé le 14 octobre par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (CAUE 17) sur le thème « réconcilier ville et nature ».

3)Visite du site de décantation des boues à Saint Savinien

Une visite du site a été organisée par le Département au profit des élus des communes concernées par le projet. Cinq Conseillers Municipaux de Port d'Envaux ont participé à la visite.

4)Formation Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

La formation initiée par SOLURIS, Syndicat mixte traitant du Numérique, qui va débiter en octobre sera effectuée sur plusieurs années et par modules successifs.

Le premier module réalisé en 2021 consistera en la création d'un registre inventaire des documents traitant des données personnelles.

Les travaux réalisés par le référent RGPD de la collectivité seront déposés sur un site « MADIS » créé par SOLURIS afin de vérifier le niveau d'avancement et en cas de contrôle de la

Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), de montrer que la collectivité a initié la démarche RGPD.

5)Organisation du repas des seniors

Le traditionnel repas au profit des seniors de la Commune se tiendra le dimanche 3 octobre à partir de 12h dans la Salle des Fêtes. Le repas sera réalisé par le restaurant le Gabarier et les Conseillers Municipaux en assureront le service.

XII. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 29 octobre 2021 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.